



Le lundi 22 janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	PVR SL	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. DEBON Anthony

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 18/01/2024 Affichage : 18/01/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023
Délibération 20240122-01

Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2. Restauration de vitraux de l'église : demandes de subventions
Délibération 20240122-02

Six fenêtres de sacristie et une rosace de façade (clocher) sont à remplacer.

En effet, concernant les vitraux de la sacristie, certains gondolent et d'autres sont fissurés. Les menuiseries en bois ainsi que les vitraux sont à remplacer.



Concernant la rosace, elle est cassée, des carreaux sont manquants et il y a des infiltrations d'eau.

Trois devis ont été réceptionnés en mairie de Vains :

- Les Maîtres Verriers Rennais : 9 538.87 € TTC (remplacement)
- Ateliers Helmbold : 16 075.46 € TTC (restauration)
- Ghislain Bourget maître verrier : 18 109.08 € TTC (restauration)

Ces travaux sont éligibles à la DETR à hauteur de 20 % et à l'Aide Départementale pour la Sauvegarde du Patrimoine Immobilier à hauteur de 35 %.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les travaux de restauration des vitraux de l'église,
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis avec Les Maîtres Verriers Rennais pour un coût de 9 538.87 € TTC,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer une demande de DETR,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer une demande d'Aide Départementale pour la Sauvegarde du Patrimoine Immobilier,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes demandes de subventions complémentaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces et les conventions relatives à ces demandes,
- d'inscrire cette dépense d'investissement au budget communal 2024.

3. Installation d'un site de compostage partagé

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

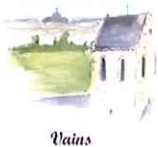
Projet de compostage partagé Cité du Raulin et cantine scolaire.

Trois composteurs de 600 L côte à côte.

Emplacement exact à déterminer.

4. Récupération des eaux pluviales des bâtiments communaux : demandes de subventions

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.



Mme THÉAULT et M. FAGUAIS présentent le projet ainsi que les différents devis (fourniture cuve, terrassement, équipement de pompage, etc).

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal, dans l'attente d'informations complémentaires sur le reste à charge pour la Commune après subventions SMPGA et Agence de l'Eau.

5. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été destinataire de nouvelles déclarations d'intention d'aliéner depuis le dernier Conseil Municipal.

6. Questions diverses

- Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

- Forum des associations : date retenue Dimanche 1^{er} septembre 2024 de 10h à 12h.
- Départ de Mme MONDIN (logement de l'école) fin avril 2024 (préavis 3 mois).
- Recrutement à lancer pour le poste d'agent technique polyvalent.
- Retour sur l'installation des barrières forestières route du Poulet par la commune de Marcey les Grèves. Proposition de mettre des panneaux de voie sans issue côté Vains.
- Demande de trottoirs route de la Grange des Dîmes : M. le Maire demandera un chiffrage aux services de l'agglomération.
- Demande de miroir sortie route des Granges : M. le Maire interrogera la Direction des Routes.
- Demande d'abribus arrêt Relais Vainquais : M. le Maire effectuera une demande au Conseil Départemental.

La présente séance est levée à 22h et contient 2 délibérations numérotées 20240122-01 à 20240122-02.

Fait à Vains, le 18/03/2024

Le Maire

Olivier DEVILLE

Le Maire













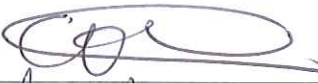
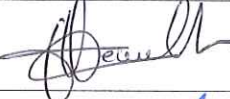
Olivier DEVILLE



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2024
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2024 Page 4
Le Maire,
Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	PVR SL 
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	
TETREL Gylène	
THÉAULT Chantal	
TIMONNIER Gillian	